



RENAULT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 25 FEVRIER 2003**

Le 25 février 2003 à 10 heures, le Conseil d'Administration de RENAULT (s.a.s.) s'est réuni 13 - 15 quai le Gallo- 92 100 - BOULOGNE-BILLANCOURT.

Etaient présents :

M. SCHWEITZER, Président.
M. ALANCHE, M. AUDVARD, M. BARBIER, M. BEZARD,
M. CHAMPIGNEUX, M. de COMBRET, M. LADREIT de LACHARRIERE,
M. LARROUTUROU, M. PAYE, M. RIBOUD, M. STUDER.

Absents représentés :

M. GHOSN, représenté par M. RIBOUD.
M. HANAWA, représenté par M. de COMBRET.
M. MARTRE, représenté par M. SCHWEITZER.
Mme SEYVET, représentée par M. BEZARD.

Assistaient également à la séance :

M. DEBRIS, Secrétaire du CCE.

M. LEVY, Directeur Général Adjoint.
M. de VIRVILLE, Secrétaire Général.
M. HERRY, Directeur Central de la Comptabilité.
M. HUSSON, Secrétaire du Conseil d'Administration.
M. AZIERES, Commissaire aux comptes.
M. THOUVENIN, Commissaire aux comptes.

Le Conseil, constatant que la moitié au moins de ses membres est présente, peut valablement délibérer.

**

POINT 6 - COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR (s.a.s.)

Le Président indique que M. LAGARDERE ayant démissionné, il convient de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur.

Le Président rappelle que l'article L 225-24 du Code de Commerce dispose : « *en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire* ».

M.RIBOUD, en sa qualité de Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, propose au Conseil la candidature de Mme Dominique de La GARANDERIE. Madame de la GARANDERIE est avocate, Présidente de l'Association Française des Femmes de Carrière Juridique et Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Elle a en outre été bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris de 1998 à 2000. **M. RIBOUD** souligne que ces titres et ces qualités, ajoutés au fait que Madame de la GARANDERIE satisfait à l'ensemble des critères d'indépendance au sens du rapport BOUTON, font de celle-ci une personnalité irréfutable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, M. AUDVARD s'abstenant, le Conseil d'Administration coopte Mme Dominique de la GARANDERIE aux fonctions d'administrateur.


Mme Dominique de la GARANDERIE exercera ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus proche Assemblée Générale.

Extrait certifié conforme

Fait à Boulogne-Billancourt

le 16 juin 2003



Christian Husson
Secrétaire du Conseil d'Administration

